N° DEL-2026-122

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 15 octobre à 19H30
le conseil municipal, sur convocation adressée le mardi 29 septembre 2026,
s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal située à l'Hôtel de Ville,
sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Frédéric BOURDIN, Monsieur Martin KAMGUEN, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Phanh Maly NANTHAVONG, Madame Alix LESBOUEYRIES, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Charles ABEHASSERA, Monsieur Serge BIERRE, Monsieur Éric PONCHARD, Monsieur Éric PERRE, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI, Monsieur Sergio GONCALVES, Madame Estelle GESBERT, Monsieur Teko KPODAR, Madame Lucie MARANDIN, Madame Aurélie DELMASURE, Madame Elisa DEMIR, Madame Nawel BOUFARES, Monsieur Thomas YALAP, Monsieur Didier SOAVI, Madame Ingrid FOY, Monsieur Théoginus PLACEDES SUDACE, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Lysiane BACHELET, Monsieur David QUENTIN, Madame Lise SARRASIN, Monsieur Frédéric HOUSSAIS.

POUVOIRS :
Madame Marie-France MOSOLO a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN, Monsieur Artur GOMES a donné pouvoir à Madame Phanh Maly NANTHAVONG, Madame Rolande RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame Valérie GUERINEAU, Madame Elisabeth LESAGE a donné pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES, Madame Pauline MARCENAT a donné pouvoir à Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI,

SECRETAIRE DE SÉANCE :
Monsieur Sergio GONCALVES

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12, L2131-1 et suivants, et L2121-15,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Sur exposé de monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Monsieur Sergio GONCALVES en qualité de secrétaire de la séance du conseil municipal du jeudi 15 octobre 2026.

Délibération rendue exécutoire du fait de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le :
- Sa publication sur le site Internet le :

Signée – par délégation
Le Directeur Général des Services

VILLE DE DOMONT 95330 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME
Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.
La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.
La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.